



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 6793

Texte de la question

M. Jean-Claude Etienne appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les conditions de mise en place de l'informatique médicale. Un tel dispositif mérite de par son ampleur une transparence exemplaire, ainsi qu'un accompagnement et une formation spécifique des médecins. Les praticiens font état de leur crainte quant au respect d'un calendrier quelque peu restrictif. Aussi, il demande, d'une part, si le Gouvernement entend reporter le délai dont disposent les médecins pour éventuellement solliciter l'aide financière prévue et, d'autre part, si une agence de l'informatisation à l'autonomie reconnue sera créée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Etienne](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6793

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4171

Question retirée le : 1er octobre 2001 (Fin de mandat)